

CHANEL

I N F O R M A T I O N S

Le 5 novembre 1997

COMPTE-RENDU DE REUNION

A la suite des inquiétudes exprimées par l'association Robin des Bois en ce qui concerne l'utilisation de bois de rose dans le N°5, Chanel a récemment rencontré cette association afin d'échanger les informations recueillies de part et d'autre.

A l'issue d'une réunion de travail constructive, Chanel et l'association Robin des Bois sont tombés d'accord sur les points suivants:

Chanel est un utilisateur marginal de l'essence de bois de rose.

L'utilisation de produits naturels permet à Chanel de maintenir une tradition et une qualité reconnues. La préservation des espèces naturelles et de la biodiversité est également le souci majeur des défenseurs de l'environnement. En ce qui concerne le bois de rose, ou *Pau Rosa*, la pérennité de l'espèce est donc un objectif commun.

Afin de favoriser une exploitation durable de cette ressource naturelle, Chanel souhaite s'impliquer sur le terrain, en Amazonie, comme elle l'a déjà fait dans d'autres régions du Monde. Robin des Bois prend acte de cette volonté qui renforcera la mise en oeuvre de modes de gestion favorables à la préservation d'une espèce vulnérable.

Robin des Bois a l'intention d'inciter les autorités compétentes à proposer le classement du *Pau Rosa* en annexe II de la Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées, lors de la prochaine session plénière prévue en 1999 en Indonésie. Ce classement doit garantir une exploitation contrôlée visant à préserver cette espèce et le savoir-faire artisanal des producteurs de *Pau Rosa*. Chanel prend acte de cette volonté, qui va dans le sens d'une exploitation responsable des ressources naturelles.